



## PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

La prise en compte du handicap au sein de notre établissement concerne 3 points :

### 1 – L'accueil :

Notre établissement est aux normes d'accueil PMR. L'accès se réalise de plain-pied pour les personnes à mobilité réduite. Pour les personnes malentendantes, une BIM est disponible.

### 2 – Les cours théoriques en salle :

Comme pour l'accueil, l'accès aux personnes à mobilité réduite à notre salle de code est possible.

### 3 – Les cours pratiques :

Nos véhicules ne sont pas équipés pour dispenser des cours aux personnes en situation de handicap.

Qui contacter ?

Vous pouvez trouver toutes les informations nécessaires sur le site internet du [CEREMH](#) et notamment les établissements de l'enseignement de la conduite spécialisés et adaptés aux situations de handicaps.

Dans le 56 : Auto-école du centre de Kerpape : 92 Rue de l'Anse du Stole, 56270 Ploemeur, 02.97.82.61.86

Mail : [auto-ecole@kerpape.mutualite56.fr](mailto:auto-ecole@kerpape.mutualite56.fr) site : [www.kerpape.mutualite56.fr](http://www.kerpape.mutualite56.fr)

D'autres établissements existent Bretagne, nous vous les communiquerons sur simple demande de votre part.